Novembre 2004—N°01

NY FEON'NY MPIOMPY TRONDRO

Trimestriel

# LA VOIX DES (RIZI)PISCICULTEURS

APDRA - F / IREDEC

## EDITORIAL

Chers amis pisciculteurs, chers lecteurs,

Dans le précédent numéro, les producteurs d'alevins de Betafo nous ont fait part de leur difficulté à écouler leurs alevins. En réponse à cela, nous avons le plaisir de leur annoncer qu'un projet sur l'organisation des producteurs familiaux de Betafo autour de la commercialisation d'alevins est en cours de réalisation. Par ceci, nous voulons exprimer à tous les (rizi)pisciculteurs que le journal est aussi à l'écoute de leurs besoins. Notre grand souhait de fin d'année est que vous soyez, non plus de simples consommateurs d'informations, mais des producteurs d'information à part entière. C'est cette implication paysanne que l'on recherche, et qui nous conduira tous, à terme, vers des échanges constructifs avec tous les acteurs de la filière poisson.

La saison de grossissement est déjà commencée. Actuellement, plusieurs parmi vous ont déjà empoissonné leurs rizières et leurs étangs, et les autres ne vont certainement pas tarder. Or, d'après vos divers témoignages, les poissons en cours de grossissement sont les cibles de choix des oiseaux prédateurs et des intempéries. Dans ce numéro, nous vous proposons de parler des astuces utilisées par certains d'entre vous pour limiter les pertes et avoir une meilleure récolte.

Actuellement, les organisations paysannes sont devenues les partenaires préférés des opérateurs de développement rural. Mais que savons-nous au juste de ces organisations et quelles sont leurs implications dans la filière piscicole? C'est justement l'objet de l'article conjointement conçu par l'APDRA-F et l'IREDEC, intitulé «les organisations professionnelles et la (rizi) pisciculture dans le Vakinankaratra».

Enfin, nous informons nos lecteurs que le journal paraîtra désormais tous les 3 mois pour des raisons logistiques incontournables mais il sera plus complet.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions, ou participez aux interviews menées par notre correspondant. Nous vous souhaitons une bonne lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année.

La rédaction

## SOMMAIRE

**EDITORIAL** ..... 1

**INNOVATIONS**
- Des densités réajustées..... 2
- Techniques contre la perte des poissons lors des inondations.....5
- Techniques contre les oiseaux prédateurs..... 7

**CONTENU DE «LA VOIX DES (RIZI) PISCICULTEURS»** ..... 8

**ADRESSE DU JOURNAL**..... 8

**THEME DU TRIMESTRE : les organisations professionnelles et la (rizi)pisciculture**..... 9
- Introduction sur les organisations professionnelles ..... 9
- Les différents types d'organisations paysannes à Madagascar..... 10
- Expérience de l'IREDEC sur l'appui des organisations paysannes en milieu urbain et en milieu rural ..... 11
- Résultat de l'étude menée par l'IREDEC intitulée «du paysage socio- organisationnel des (rizi) pisciculteurs dans la région du Vakinankaratra»..... 12
- Les OP (rizi)piscicoles du Vakinankaratra, un regard extérieur ..... 14

**ACTUALITES**
- Aperçu sur l'atelier de définition de stratégie pour la valorisation des acquis du sous-secteur de l'aquaculture ..... 16
- La pisciculture à la une de FIER-MADA ..... 17
- Vitrine du Vakinankaratra..... 17
- Forum national de l'élevage à cycle court: implication de la filière piscicole..... 17

**BOITE AUX LETTRES**
- Lettres des (rizi) pisciculteurs..... 18
- Réponse du journal..... 19

## DENSITE D'EMPOISSONNEMENT

### Description de la technique vulgarisée par l'administration/FAO

Selon le manuel FAO pour le développement de la pisciculture à Madagascar, avant de contacter le producteur d'alevins pour sa commande, le rizipisciculteur doit calculer le nombre d'alevins nécessaires pour empoissonner ses rizières aménagées et préparées.

Seules les rizières bien aménagées (diguettes surélevées, étangs-refuges, grillages) peuvent être empoissonnées. Dans une rizière sans aménagement, la survie très faible est due aux prédateurs et aux fluctuations trop grandes de la température de l'eau.

Avant de contacter le producteur privé, le rizipisciculteur mesure les dimensions de sa rizière. C'est à partir de ces dimensions qu'il pourra calculer le nombre d'alevins qu'il doit déverser dans sa rizière.

Dans une rizière aménagée et fertilisée suivant les normes, le rizipisciculteur doit déverser 25 alevins par are de rizière (1 are = 100m2 = 10m × 10m).

Si l'on est bien décidé à alimenter en plus ses poissons tous les jours, on peut augmenter le nombre d'alevins jusqu'à 50 alevins par are de rizière.

Donc, dans une rizière bien aménagée, fertilisée et alimentée de 40m × 30m (= 12 ares), il faut déverser 12 × 50 = 600 alevins.

Sans apport journalier d'aliment complémentaire, on déverse seulement 12 × 25= 300 alevins.

### Description des innovations paysannes

*Les rizipisciculteurs du Vakinankaratra ont chacun leurs petites habitudes d'élevage. La densité d'empoissonnement de la rizière ne suit pas dans la plupart des cas de normes strictes. Le nombre de poissons à grossir dans chaque rizière est choisi en fonction de l'espace d'élevage et la capacité d'apport en alimentation. Selon leur source d'approvisionnement en alevins, on peut distinguer trois grandes catégories de grossisseurs.*

#### *Des densités variables selon les producteurs*

Les Producteurs Privés Artisanaux d'alevins (PPA)-grossisseurs produisent des alevins, les vendent et font après le grossissement des restes non vendus. Ces PPA ont été appuyés par l'État dans le but de fournir des alevins aux grossisseurs. Ils grossissent les alevins non vendus à une densité de grossissement en rizière ne dépassant strictement pas les 50 poissons à l'are et c'est ce qu'ils conseillent aux autres grossisseurs de leur village.

Ensuite viennent les **Producteurs Privés Familiaux d'alevins (PPF) grossisseurs**. Ils produisent eux aussi des alevins de carpe et les vendent. Ils sont entièrement indépendants dans cette activité, sur la quantité et le temps de grossissement et vendent aussi du pré-grossi. Cette catégorie de producteurs adopte une densité moins importante, comprise entre 5 à 30 poissons à l'are.

Enfin, les simples **rizipisciculteurs grossisseurs**, qui achètent aux PPA et aux PPF les alevins, se sont consacrés uniquement dans le grossissement et la vente des poissons. Ils ont l'habitude de mettre entre 6 à 50 poissons à l'are.

#### *Qui dit forte densité dit alimentation supplémentaire*

Le nombre d'alevins introduit change à chaque saison et se stabilise autour du nombre le plus favorable à une bonne croissance des poissons. L'adoption par chaque rizipisciculteur d'une densité donnée est fonction de ses expériences successives. Ils trouvent qu'avec leurs pratiques les poissons grossissent mieux et se vendent à des bons prix. Ces choix sont motivés par des raisons précises, dont la possibilité d'apporter une bonne alimentation aux poissons pour les producteurs artisanaux. Les producteurs familiaux, moins réguliers dans le nourrissage du poisson, se contentent d'épandre du fumier de zébu dans leurs rizières lors des travaux, et valorisent des produits et sous-produits agricoles (manioc, patate, pomme de terre, tarot, haricot, riz, épluchures) dans le grossissement du poisson. Parmi les rizipisciculteurs grossisseurs, ceux qui n'ont pas la possibilité d'apporter du fumier de zébu ni d'acheter de la nourriture aux poissons se contentent seulement des sous-produits agricoles, d'où la limitation à 10 poissons à l'are, voire moins. Leur objectif est d'avoir de gros poissons à la récolte malgré leur petit nombre, qu'ils puissent vendre à bon prix.

#### *Un itinéraire de grossissement dépendant de l'espace disponible*

On rencontre aussi maintenant des paysans adoptant un nombre plus élevé autour de 30 alevins à l'are par manque d'espace d'élevage.

Dans le Vakinankaratra, peu de grossisseurs possèdent des grands étangs. La rizière est destinée à l'alevinage et au grossissement, et les micro-étangs sont réservés au stockage temporaire des poissons. Les poissons ainsi stockés peuvent être ultérieure-

ment remis en rizière une fois que les travaux du riz soient terminés.

A Betafo, ceux qui possèdent des étangs y transfèrent leurs poissons quelque temps avant la moisson, car la rizière a besoin de deux semaines d'assèchement préalables. Après, ils font rentrer de l'eau dans la rizière et y réintroduisent les poissons vers mi-avril. La récolte des poissons se fait vers juin-juillet dont une partie est consommée, une autre vendue et le reste est destiné au renouvellement du cheptel.

Ceux qui n'ont ni l'étang de stockage ni la possibilité d'étendre leur rizière n'ont pas le choix sur la période de vente et écoulent rapidement les poissons au moment de la moisson du riz, c'est-à-dire vers avril-mai.

Ceux qui n'ont pas d'étang mais la possibilité d'aménager un canal tout autour de la rizière, envoient les poissons dans ce canal périphérique à travers un petit communiquant, juste le temps de la moisson. Dès les travaux finis, la rizière est à nouveau remplie à un niveau d'eau de 40 à 60 cm. Le grossissement continue jusqu'à l'approche de la fête nationale (26 juin), période propice pour récolter son produit. Une partie est vendue pour financer les petites dépenses de fête familiales, et entre autre, préparer les prochaines cultures de contre saison. Le reste est autoconsommé et/ou distribué à la famille.

## Témoignages des paysans

**Femme d'un pisciculteur RAKOTONDRAINIBE Donné (Mahazina Vakinifasina)- PPF**

*«Dans un are de rizière, nous mettons 10 alevins. Avec cette densité, la taille moyenne des poissons à la récolte, c'est -à –dire six mois de grossissement, est de 250g. Nous trouvons que si l'on veut avoir de plus gros poissons, 5 à l'are suffisent.*

*Comme alimentation principale des poissons, nous enfouissons du fumier de zébu dans la rizière lors de la préparation de la culture du riz. En complément, nous épandons de temps en temps dans la rizière du son de riz et des restes d'aliments ménagers».*

**RAKOTONDRAVONY Edmond, PPF grossisseur. Lohatanimena- Vakinifasina- Betafo**

*« La croissance des poissons dépend surtout de leur alimentation. Or, chez nous, il existe des rizières moins fertiles, situées en amont et d'autres plus fertiles en aval, car ces dernières reçoivent en elles tous les éléments nutritifs compris dans les rizières d'en haut qui sont entraînés par les eaux de ruissellement. Cette contrainte topographique vient s'ajouter au fait que nous ne donnons pas une alimentation spéciale ni de façon régulière aux poissons. Ces deux raisons nous poussent à limiter le nombre de poissons à grossir dans une rizière. Dans les rizières plus fertiles, je mets 7 poissons à l'are, et dans les autres, moins fertiles, je préfère placer 4 poissons à l'are pour atteindre au moins la taille des autres poissons à 0,75 kg en 8 mois (décembre à juillet).»*

**ANDRIANARIVELO Jean Victorien, Androkoroko, Ambohitrimanjato, Manandona**

*«Je n'ai pas d'étang pour stocker les poissons. Les rizières me servent à la fois de surface d'alevinage et de stockage. Nous achetons les alevins au mois de décembre et les introduisons en rizière à raison de 20 alevins à l'are. Vers la période de moisson du riz, les poissons sont encore de petite taille que nous ne sommes pas décidés à les vendre, sinon ils sont vendus à de très bas prix. Au moment de la moisson qui peut prendre un à deux jours – les poissons sont transférés dans un canal entourant la rizière. Ce canal est profond et large de 1m. Deux mois plus tard, les poissons atteignent une plus grosse taille et sont vendus à des prix plus intéressants.»*

*Étang de stockage de poissons*

**RABEMANANTSOA, Antanifotsy, Ambohitrarivo Mahasoa, Vinaninony**

*«Je dispose d'une rizière de 40 ares où je grossis 150 poissons. La vente des poissons au-delà du mois d'avril nous serait nettement plus profitable mais ce n'est malheureusement pas possible. La dimension de notre étang de 4 m² ne nous permet pas d'y stocker*

*du poisson, et nous empêche de continuer le grossissement après la moisson. Aussi sommes-nous contraints de vendre. »*

**Note de la rédaction sur la densité de grossissement**

*La majorité des paysans n'estime pas la dimension des rizières en are ou en mètre carré. Ils les évaluent en fonction du travail effectué par une repiqueuse en une journée dit sarakantsaha, aussi la superficie est-elle estimée à n repiqueuse dit ketsa n vavy. En général, ils considèrent qu'une repiqueuse peut travailler sur une surface aux environs de deux ares. Cette estimation peut varier d'une région à une autre suivant le type de repiquage (traditionnel ou en ligne) et la nature du sol.*

*Avant, ils ne tenaient pas compte de cette dimension, mais empoissonnaient leurs rizières sans se soucier du nombre d'alevins à y introduire.*
*Dans le Vakinankaratra, les rizipisciculteurs n'ont pensé à diminuer le nombre d'alevins (ou de pré-grossis) à mettre dans la rizière qu'après bien des années d'expériences, et devant les problèmes successifs de mortalité ou de petite taille des poissons produits.*

*La période de grossissement à Vinaninony - Faratsiho, à Manandona - Antsirabe II et à Betafo dure en général cinq mois, de décembre en avril. Toutefois, il existe des rizipisciculteurs qui prolongent l'élevage en contre-saison jusqu'en juin, voire en août, en fonction de leur besoin d'argent.*

*La densité de grossissement varie en fonction des possibilités d'apport en alimentation. La plupart des paysans du Vakinankaratra ne distribuent pas d'aliment spécial (provende, son, tourteaux) aux poissons. Bien que la rizipisciculture de grossissement permette de valoriser avantageusement plusieurs sous-produits agricoles dans l'alimentation du poisson, elle représente encore une activité agricole risquée au débouché incertain aux yeux de la majorité.*

**Quelques idées pour calculer le nombre de poissons que l'on peut introduire dans la rizière**

*Le poids total de poissons récoltés dans une rizière dépend de la surface et de la quantité de nourriture qui existe dans la rizière (insectes, déchets etc.) ou que le pisciculteur peut apporter en plus. Ainsi, pour une même quantité de nourriture, la rizière pourra produire toujours le même nombre de kilos de poissons. Ce nombre de kilo est à peu près constant, il dépend uniquement de la quantité d'aliments (naturels et apportés) disponibles pour les poissons, il ne dépend pas du nombre de poisson mis dans la rizière.*

*Si le pisciculteur met beaucoup d'alevins, il aura beaucoup de poissons, mais petits; si il met assez d'alevins, ils seront de taille moyenne, si il met peu d'alevins, il grossiront beaucoup et seront de grande taille, mais dans tous les cas le nombre de kilos total de poisson récoltés à la vidange sera à peu près le même. Le pisciculteur, si il connaît le nombre de kilo de poissons que sa rizière peut produire et si il connaît la taille des poissons qu'il souhaite vendre, il peut calculer à peu près le nombre d'alevins à mettre dans la rizière pour obtenir le résultat qu'il souhaite.*

*Par exemple, si il pêche une année 25 kg de poissons, il sait que la même rizière, avec la même alimentation et pendant la même durée, peut produire environ 25 kg (soit 25 000 g) de poissons chaque année. Si il souhaite produire des poissons de 250 g par exemple, il faudra qu'il mette 25 000 g/250g = 100 poissons dans sa rizière (il vaut mieux mettre quelques uns de plus en prévision des morts…).*
*C'est important pour les pisciculteurs d'avoir une idée du poids total des poissons qu'ils produisent pour pouvoir estimer le nombre d'alevins à mettre en fonction de la taille des poissons qu'ils cherchent à obtenir. Cela évite de dépenser inutilement de l'argent en mettant trop d'alevins qui grossiront mal si il n'y a pas assez d'aliment dans la rizière, cela permet aussi de produire des poissons de la taille qui se vend le mieux sur le marché.*

*Le calcul de la densité de poisson (quel nombre d'alevins mettre dans la rizière selon la taille que l'on veut obtenir pour la vente) est un sujet compliqué, nous essaierons de donner davantage d'explications si les pisciculteurs le souhaitent. Sans doute certains ont bien compris comment déterminer ce nombre dans leur rizière, leur expérience serait utile pour les autres si ils peuvent expliquer comment ils ont fait pour connaître cela.*

## AMENAGEMENT ET TECHNIQUE CONTRE LA PERTE DES POISSONS LORS DES INONDATIONS

### Description de la technique vulgarisée par l'administration

**1. CHOIX DES RIZIERES**

D'après les services de vulgarisation, toutes les rizières ne conviennent pas systématiquement à l'élevage de poissons.

Une bonne maîtrise de l'eau est indispensable pendant au moins 4 mois, pendant la période comprise entre novembre et juin.

Les assèchements temporaires ainsi que les inondations des rizières entraînent des pertes, des mortalités partielles ou intégrales des poissons.

Dans une vallée, les rizières situées à mi-pente sont les plus favorables à la rizipisciculture :

- elles ont un sol fertile ;
- elles sont à l'abri des inondations.

Les autres rizières présentent plusieurs désavantages:

- les rizières du bas-fond sont soumises à des inondations ;
- les rizières en gradins sont peu fertiles, très petites et l'eau y est difficilement maîtrisable.

**2. AMENAGEMENT ET PREPARATION**

Lorsque les critères ci-dessus sont satisfaits, les rizières choisies doivent ensuite être aménagées et préparées correctement pour garantir la survie et la croissance des poissons.

Il est souhaitable que chaque rizière utilisée en rizipisciculture ait sa propre alimentation et son évacuation d'eau. Ainsi, le rizipisciculteur peut mieux maîtriser la quantité (niveau d'eau) et la qualité (fertilité) de l'eau dans chaque rizière.

Les canaux d'alimentation et de vidange des eaux de la rizière doivent être assez larges pour éviter les inondations.

Toutes les diguettes de la rizière doivent être relevées et consolidées :

- pour éviter les débordements et les ruptures des digues ;
- pour empêcher les poissons sauvages de rentrer ;
- pour pouvoir augmenter la hauteur d'eau lors de l'élevage en contre-saison.

Chaque digue d'une rizière utilisée pour la rizipisciculture doit avoir au moins 50 cm de hauteur et 50 cm de largeur.

Pour faire face aux actions de l'eau, du vent, de la pluie et des poissons, les digues doivent être bien damées. Elles sont très résistantes si la largeur à la base est trois fois plus large que la largeur de la digue au sommet.

### Description des innovations paysannes

*Pratiquer la pisciculture, qu'elle soit en étang ou en rizière, requiert en principe le choix d'un site approprié. Mais chacun sait que cela n'est pas toujours possible ni facile. Les rizières se situent de préférence dans les plaines facilement irrigables. Or, ces mêmes plaines sont souvent inondées pendant la saison pluvieuse. Que peut-on alors faire pour empêcher le poisson de quitter la rizière ?*

*Rizière aménagée avec étang-refuge, Manjakandriana*

*Renforcer la diguette : différentes techniques*

Les rizipisciculteurs de Vinaninony Faratsiho, ceux de Manandona Antsirabe II, d'Ambohibary et de Betafo ont chacun leur technique contre la perte de poissons pendant la période des fortes pluies.

Ces techniques sont issues de leur constatation après des pluies successives que les poissons dans leurs rizières sont emportés par l'eau vers d'autres rizières en aval, et qu'il est impossible de récupérer.

La première solution adoptée par tous les rizipisciculteurs rencontrés est de rehausser la diguette et de bien la damer pour la rendre plus forte.

Certains rizipisciculteurs d'Ambohibary aménagent annuellement les canaux d'irrigation en amont, afin d'éviter que les torrents d'eau provenant des collines ne viennent casser les diguettes. En effet, ces cas sont fréquents dans les bas-fonds.

Pour faire face aux inondations qui affectent périodiquement leurs rizières, les rizipisciculteurs de Manandona entassent des herbes coupées au-dessus des

diguettes. Ils précisent que l'eau passe mais les poissons sont retenus dans la rizière.

*Garder les poissons par les odeurs*

A Vinaninony Faratsiho, les rizières sont également situées dans de vastes plaines inondables. Pour garder leurs poissons en rizière, ils affirment utiliser les propriétés odorantes de certaines plantes et fruits. Leur technique consiste à placer des tranches d'ananas ou du manioc vert (pas mûr) dans la rizière. L'utilisation de poudre de café et de peaux de banane est également courante. Il y en a même qui emploient à la fois les trois premières citées.

Un producteur de Betafo nous confie que le maïs moulu et le soja grillé moulu peuvent aussi retenir les poissons dans la rizière par leurs odeurs. Ces produits sont introduits dans des morceaux de tissu percés avant usage. Le délai d'efficacité varie selon la quantité apportée dans la rizière. Avec ces techniques, certains enquêtés avancent un taux de rétention de 80 %.

## Témoignages des paysans

**RAZANAJOARY Emilienne, Andohanakoho, Manandona Antsirabe II**

«L'inondation est fréquente chez nous, et son passage se traduit par une perte de poissons, mais en même temps, il y a un empoissonnement sauvage. Ce qui est certain, c'est que l'eau apporte d'autres nouveaux poissons de tailles et de nombre variables. C'est pourquoi l'inondation peut nous être bénéfique dans certains cas, comme elle peut aussi bien gâcher nos efforts. Pour remédier à la perte, nous entassons des herbes coupées en haut de la diguette de façon à former un petit mur végétal. Cette technique laisse passer l'eau et nous aide à retenir les poissons dans la rizière. »

**RANIVOSON Samuel, Tsarahonenana, Vinaninony Faratsiho**

« Nous constatons que, depuis l'époque de nos parents, ils arrivent à avoir une bonne production en poissons malgré les inondations et les débordements. Lorsque la pluie est trop forte durant plusieurs jours, il y a quand même des pertes mais minimes. Nous continuons donc à utiliser l'ananas, en tranches réparties dans la rizière. Ou encore du manioc vert, mis dans des morceaux de tissu percés de manière à ce que l'odeur puisse en ressortir et être senti par les poissons. Ou bien du café moulu, utilisé selon ce même système.

Cette pratique date d'une quinzaine d'années. Ces produits sont introduits dans la rizière trois à quatre jours après l'empoissonnement. Pour 75 ares de rizière, nous nous servons de 6 ananas, avec 3 petits sacs de poudre de café et une soubique de 6 kg de manioc vert. L'effet de rétention dure pendant toute la saison de pluie, de novembre en avril.»

**RABARIVELO Gilbert, Antanifotsy, Ambohitrarivo Mahasoa, Vinaninony**

" Pour mes 13 ares de rizière, j'introduis 2 ananas et un demi-kilo de poudre de café. Je constate que l'efficacité de l'odeur dure environ 2 mois. Ces produits retiennent les poissons dans la rizière et attirent d'autres poissons pendant l'inondation. »

**Jakoba RANAIVO Charles, Betafo**

«Nous continuons d'appliquer les techniques traditionnelles, avec le maïs moulu que l'on met dans des morceaux de tissu percés, des ananas, du soja légèrement grillé. Ces produits permettent de retenir 80% des poissons. Ils servent également de nourriture aux poissons et de fertilisant pour la rizière.»

## Note de la rédaction sur ces pratiques

*Il est certain que le renforcement des diguettes et la protection des rizières contre les crues et les inondations est la meilleure façon de retenir les poissons et de contrôler la population d'alevins introduite dans la rizière. Nous avons parlé de l'importance de la densité pour la taille des poissons à la récolte. Si la rizière est inondée, comme le dit RAZANAJOARY Emilienne, certains poissons partent et d'autres arrivent, et donc il est impossible de connaître le nombre de poissons dans la rizière et le résultat qu'on peut attendre au moment de la récolte.*

*Mais dans les cas où il est vraiment impossible d'éviter les inondations, la technique citée par les pisciculteurs de valoriser les produits agricoles pour attirer les poissons est une technique efficace selon les paysans de Vinaninony et de Betafo. Cette solution peut aider d'autres pisciculteurs dans d'autres régions mais sa fiabilité demande une recherche pour assurer sa reproductibilité. Il faudrait vraiment comparer des rizières avec les produits agricoles et d'autres rizières dans la même vallée mais sans produits agricole pour vérifier si il y a vraiment une différence. Comment pourrait-on expliquer ce phénomène ? Peut-être que ce sont les odeurs, peut-être que ces produits sont considérés comme de la nourri-*

*ture pour les poissons, ou bien que les produits attirent certaines proies pour les poissons (insectes…) et donc que les poissons restent à proximité pour en profiter ? C'est vraiment difficile de se faire une idée là-dessus, il faudrait vraiment faire des expériences là dessus.*
*Valoriser les produits agricoles pour attirer et garder les poissons contre les inondations est une pratique ancestrale efficace selon les paysans de Vinaninony et de Betafo. Cette solution peut aider des pisciculteurs dans d'autres régions, mais la preuve de sa fiabilité demande encore une recherche approfondie. Avis aux chercheurs.*

## TECHNIQUES CONTRE LES OISEAUX PREDATEURS

En rizière, les poissons sont très vulnérables car la lame d'eau y est souvent faible, en particulier pendant le premier mois de culture et les prédateurs sont nombreux.

### Description de la technique vulgarisée par l'administration

La meilleure protection contre les prédateurs consiste à bien aménager les étangs-refuges. Ils doivent être assez profonds pour empêcher les oiseaux d'y prélever des poissons.
La lame d'eau doit toujours être maintenue à son niveau maximal (1/5 de la hauteur du riz).
Il est conseillé d'installer des épouvantails et il est indispensable de ne pas laisser entrer les canards dans la rizière au moins pendant le premier mois de l'élevage.
L'installation des grilles de protection sur toutes les entrées et sorties d'eau de la rizière ainsi que les diguettes relevées et consolidées sont très importantes pour empêcher les poissons prédateurs dont le fibata, de pénétrer dans la rizière. Un seul fibata peut dévorer très facilement presque tous les alevins d'une rizière.
Pendant le premier mois de l'élevage, quand les poissons sont encore petits, il est conseillé de pêcher le plus souvent possible les gros insectes aquatiques, les grenouilles et les têtards qui peuvent s'attaquer aux poissons.
Cependant, il est préférable d'effectuer cette pêche à partir des digues, en évitant de marcher dans la rizière, ce qui rend l'eau boueuse et empêche les poissons de respirer convenablement.

### Description de l'innovation paysanne

*La présence des prédateurs fait partie des contraintes dans l'alevinage et le grossissement notamment à Betafo. Elle peut causer des pertes considérables sans une intervention constante de l'homme.*
Comme les alevins et les poissons sont directement exposés et leur sont faciles d'accès, les oiseaux prédateurs convoitent ces menus en permanence. Face à ce problème, une technique trouvée par certains paysans de Betafo pour éloigner les oiseaux est l'utilisation de bandes de cassette. Pour cela, ils implantent deux piquets, éloignés l'un de l'autre, pour permettre l'étirement de la bande de cassette. La vibration de cette bande, provoquée par le vent, génère un mouvement et des sons d'autant plus bruyants lorsque le vent souffle fort. Le mouvement et le son vibratoire effraient les oiseaux.
Toutefois, cette technique ne marche généralement que dans les zones exposées au vent.

### Témoignage des paysans

**RAKOTONDRAVONY Edmond, Lohatanimena Vakinifasina, Betafo**

« Le problème de prédation est présent depuis que nous avons pratiqué la rizipisciculture. Depuis, ce sont nos enfants qui surveillent constamment les poissons dans les rizières. Maintenant, les enfants vont à l'école, alors la surveillance n'est plus assurée.
Quand les enfants jouaient avec des bandes de cassettes dans la cour de la maison, nous avons remarqué le bruit émis par la bande quand le vent souffle. Ceci nous a donné l'idée sur la technique contre l'approche des oiseaux de la rizière où sont placés les poissons. Nous n'avons utilisé cette technique que cette année, mais nous venons de constater que les oiseaux n'osent pas s'approcher de la rizière et cela nous tranquillise.»

**RANAIVOSON Charles, rizipisciculteur (PPF), Lohatanimena- Vakinifasina- Betafo**

« Chaque année et sur quatre mois de Octobre en Novembre, une colonie de hérons vient manger les alevins dans nos rizières. C'est un grand problème pour nous car ils ont leurs nids pas loin à 2-3km d'ici et des fois, ils attaquent par centaine les alevins notamment à 5h et demi du matin alors que un oiseau mange *plus de 3000 alevins* en une journée, si nous ne les effrayons pas en permanence.

Ceux qui ont le moyen payent des enfants pour les effrayer régulièrement près des rizières tout au long de la journée. Les enfants emmènent des fouets et font du bruit avec. Nous avons remarqué que cela les fait fuir car ils ont peur aussi des éclairs.
Une fois, nous avons mis du carbofuran (insecticide) sur les criquets que les hérons avalent, mais cela tue directement ces oiseaux et nous avons arrêté car cela nuit à l'environnement.
Jusqu'à maintenant, nous cherchons une technique pour éloigner ces oiseaux des rizières où il y a les alevins car ceci nous crée des pertes.
La bande de cassette est une technique efficace mais nous craignons que celle-ci n'aura plus d'effet au fil du temps lorsque les oiseaux s'y seront habitués. »

**Note de la rédaction sur l'effarouchement des oiseaux prédateurs**

*Les hérons constituent les principaux prédateurs dévastateurs à Betafo. L'utilisation d'épouvantails est courante dans la région, mais à la longue, les oiseaux ne les craignent plus et continuent à ravager les poissons surtout quand ceux-ci sont encore de petite taille. Une nouvelle astuce vient d'être découverte avec la bande de cassette. Le paysan est satisfait jusqu'ici de son efficacité, car il voit que les oiseaux fuient sous l'effet du sifflement et le mouvement de la bande de cassette. Ces sifflements sont favorisés par la situation géographique des rizières à mi-pente, fréquemment exposées au vent. Toutefois, nous nous demandons si cette efficacité va durer, et si l'effet d'effarouchement est plutôt provoqué par le sifflement ou bien par le simple mouvement de la bande.*

**"LA VOIX DES (RIZI) PISCICULTEURS"**
**B.P. 188 - 110 ANTSIRABE**

**Tel : (44) 484 03 / (44) 487 64**
**Fax : (44) 487 64**
**E-mail : iredec@simicro.mg**
**APDRA-F : ari.elyah@laposte.net**

**« LA VOIX DES (RIZI)PISCICULTEURS »**

**Directeurs de publication:**
Frédéric Sanchez - Ariel Elyah (APDRA-F)

**Rédacteur en chef**:
Randriampeno Tsirihasina (IREDEC)

**Rédacteurs**: Ariel Elyah, Randriampeno Tsirihasina, Hubert Cathala

**Correcteurs:** Équipe IREDEC – APDRA-F

**Financement: CCFD**

**Nombre de tirage**: 150 (malagasy) - 50 (français)

**Impression**:

**Imprimé le**: Décembre 2004
**Dépôt légal**: Décembre 2004

## Contenu de « La Voix Des (Rizi) pisciculteurs »

Nous privilégions l'information technique dans la rubrique « INNOVATIONS » relative aux observations de terrain, car c'est là que se situe la base de toute action de développement. Aussi, nous poursuivons la discussion avec les paysans sur un thème bimestriel dans « THEME DU BIMESTRE ». Le débat est entièrement libre. L'idée est de faire ressortir une analyse, des réflexions ou des points de vue avec un objectif global de développer le secteur de la (rizi)pisciculture. En tant que journal d'information, nous donnons en brève les ACTUALITES qui peuvent intéresser les (rizi)pisciculteurs dans le secteur agricole.
Il n'y a pas d'alevins sans géniteurs ni de journal sans encre! L'échange, le dialogue, la critique… ne peuvent qu'apporter des conséquences positives à nous tous. Chacun est invité à écrire, à exprimer ce qui se passe chez lui dans la «BOITE AUX LETTRES» tant que le sujet tourne autour de la (rizi)pisciculture.

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET LA (RIZI)PISCICULTURE

### Introduction

De manière générale, une Organisation Professionnelles (OP) est une organisation, une association, un groupement d'hommes et/ou de femmes, volontaires et motivés pour se mettre ensemble. Ces hommes et ces femmes ont les mêmes intérêts à défendre et exercent une même ou plusieurs activités de production ou de services.

L'OP dispose de règles de fonctionnement, de gestion démocratique et d'une dynamique organisationnelle propre. Elle peut prendre diverses formes juridiques qui sont précisées par ses statuts. En milieu paysan, elle peut se dénommer organisation paysanne ou organisation de producteurs, ou encore organisation professionnelle dans le domaine agricole (à la différence des organisations professionnelles de métier regroupant des artisans, des distributeurs d'intrants, etc.).

*Organisation paysanne - Soanindrariny, Antsirabe II*

Plusieurs critères peuvent servir à déterminer les OP, à savoir :

- La zone géographique et la taille : organisation à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'une sous-préfecture, d'une ou plusieurs régions, du pays ou même de plusieurs pays ;
- Le domaine d'activités : éleveurs, producteurs de riz, de pommes de terre, de coton, ou de café ;
- La composition : jeunes, femmes, mixtes ;
- Le cycle de vie : en constitution, dans l'adolescence, en maturité, autonome.

Une organisation paysanne peut se limiter à une action locale dans un but strictement économique : approvisionnement en intrant et/ou équipement, garantie d'une offre de produits régulière en qualité et en quantité, … C'est la raison d'être de la majeure partie des organisations paysannes.

Toutefois, l'enjeux de la structuration du monde paysan dans les pays du sud dépasse largement le cadre local et économique. En effet, il est **essentiel que les opinions et les initiatives paysannes soient au centre du dispositif de développement**. Pour cela, il est nécessaire que les opinions puissent remonter depuis la base et être restituées à un niveau national et international avec tout le poids de la légitimité de l'ensemble des paysans représentés.

C'est ce dernier point qui, aujourd'hui, est au centre du renforcement des organisations paysannes. On voit les populations s'organiser par elles-mêmes, mais comment appuyer le passage des organisations de base à une représentation nationale ? Il faut qu'à partir des **nombreux semis qui sont en pépinière partout, une certaine dimension régionale et nationale** soit atteinte. Alors si ce seuil est atteint, les populations organisées elles-mêmes pourront influencer les politiques de leurs gouvernements au Sud et celles du Nord.
Si ce n'est pas le cas, les gouvernements, comme les bailleurs de fond, peuvent prêcher leurs politiques de développement sans devoir rendre des comptes aux principaux concernés. La création, le renforcement et la croissance d'organisations paysannes représentatives du monde rural est indispensable si le monde rural veut devenir une réelle force de négociation et imposer la prise en compte de sa vision du monde dans les modèles de développement.

Mais avant d'en arriver là, nous allons aborder, ce trimestre l'état des organisations professionnelles autour de la (rizi)pisciculture dans le Vakinankaratra. Nous tenons à remercier les paysans qui ont répondu à nos questions lors de la phase d'étude en 2003 menée par l'APDRA-F et l'IREDEC. Les conclusions suivantes proviennent de ces témoignages.
Elles sont forcement incomplètes voire en partie fausse. Aussi, n'hésitez pas à réagir dans les prochains numéros.

Hubert CATHALA - APDRA-F.

## Les différents types d'OP à Madagascar

Les OP sont bâties pour rendre des services à leurs membres qui en retirent des profits pour la conduite de leurs activités courantes. Elles permettent à l'exploitant agricole d'avoir une meilleure maîtrise de son environnement et de développer des capacités à agir sur lui ("… c'est par l'organisation que les paysans accèdent à l'autonomie et au pouvoir. Le métier de paysan évolue et s'adapte au fur et à mesure de la modernisation et des changements souvent imposés par l'extérieur…"). Ces OP s'inscrivent dans une logique de marché où elles stimulent un climat de concurrence qui est censé améliorer l'accès et le coût du service au producteur, leur rôle n'est pas de s'approprier toutes formes de service. En revanche quand les prestations sont fournies par le secteur privé (firmes service,…), l'OP doit être en mesure de garantir la qualité et la pertinence du service à ses membres. Pour ce faire, il arrive quelquefois que les OP participent au capital de sociétés de service.

Les OP ont également des fonctions de défense des intérêts et de représentation des professions agricoles. Elles permettent "…la médiation des agriculteurs avec leur environnement…".

Les OP sont également des instruments de mise en œuvre de politiques de développement rural; elles constituent une alternative au désengagement de l'État, et sont largement justifiées par les projets pour mettre en place leurs actions, avec le risque non négligeable de se faire instrumentaliser. Enfin, les OP permettent de positionner les producteurs comme acteurs et partenaires des programmes visant à développer le secteur Agricole (PADR, Comités paritaires, comités de pilotage,…).

Le terme OP/OPA couvre une réalité très large, qu'il est important de clarifier dans un contexte aussi varié que celui de Madagascar, tant par rapport aux besoins en développement qu'expriment les paysans, qu'aux contraintes et opportunités offertes par l'environnement économique, social, politique et géographique. Il existe une tradition associative dans le milieu rural malgache autour d'aspects comme le travail agricole collectif, la sécurité et l'organisation d'événements sociaux. Mais, jusqu'à une période récente, les sociétés rurales malgaches fonctionnaient suivant des logiques sociales (forte segmentation, absence des débats critiques…) qui cohabitaient mal avec les principes démocratiques des OP "modernes".

Plusieurs types d'OP peuvent être définis en fonction de leur vocation :

« **syndicale** » : l'accent est mis sur la représentation, la défense des intérêts, les revendications et les négociations, vis-à-vis d'un tiers (Etat, entreprise intégrative...). Ces OP ont également un rôle de formation et d'information de leurs membres. Ce type de regroupement ne peut s'appliquer qu'à des cas précis, lorsque la production et son environnement se trouvent confrontés à des interlocuteurs ayant un rôle prépondérant dans le secteur concerné (monopsone, prix administrés, réforme foncière,...). La libéralisation et la privatisation ayant tendance à casser le monopole des grandes sociétés (publiques ou privées), l'aspect syndical des OPA devient de moins en moins nécessaire. Ces OP s'appuient sur le poids politique et économique des membres qu'elles représentent. Leur efficacité est optimale si sa représentation est nationale ou régionale.

**« coopérative »** : dans ce type de regroupement, il s'agit plutôt de mettre en commun un certain nombre d'activités techniques ou commerciales en vue d'améliorer la rentabilité des activités menées par les membres (achats d'intrants, vente de poisson,…). Le fonctionnement d'une coopérative est d'autant facilité que le nombre de membres est réduit (ou regroupés dans un espace géographique limité) et lorsque des activités techniques ou commerciales sont réellement adaptées au besoin des opérateurs économiques. La complexité des fonctions à prendre en charge peut imposer de mettre en place des structures de type Union ou Fédération de coopératives dont les vocations sont proches des OP à caractère syndical bien que spécialisées. Les coopératives à caractère "national" sont souvent peu viables, sauf si elles concernent des filières restreintes en taille.

« **institut technique** » : ces OPA ont pour principale tâche d'améliorer la productivité des élevages, des piscicultures ou des productions agricoles au sens large, en étudiant les paramètres technico-économiques des filières concernées. Elles peuvent suivre les activités de ses membres et leur proposer des améliorations dans la conduite de leur exploitation. Elles travaillent également avec l'État pour la

mise en place de textes réglementaires adaptés aux productions, faire circuler de l'information, développer l'image de la filière, contribuer à la définition de sa politique,…. . C'est le rôle que jouent les Interprofessions prises au sens large. Ce type de structure nécessite des modes de financements particuliers (taxes professionnelles, parafiscalité,…).

« **organisation villageoise ou paysanne** » : ce dernier type de regroupement a une visée plus sociale, environnementale et culturelle qu'économique. Ces OP s'investissent sur des problématiques de développement local et de gestion des terroirs. Les producteurs peuvent être regroupés par unité géographique (Fokontany, Commune,…) ou par affinité (Classes d'âge,…). Ces structures ont souvent un caractère confidentiel. Ces organisations mettent souvent en avant les contraintes technico-financières (manque de financement, absence de techniciens…) pour justifier leur manque d'efficacité.

Ces différentes natures d'organisations peuvent se retrouver au sein d'une même OPA.

Les OP peuvent également être classées selon le niveau d'intervention (OP de base, OP fédératives, OP faîtières…). Ce niveau d'intervention correspond souvent à la vocation de l'OP (une OP syndicale a peu de sens exclusivement au niveau local). Il est essentiel que ce niveau d'intervention corresponde au type de problèmes à résoudre. Les OP sont également structurées par spécialisation ou secteur d'activité : filière, finances rurales, gestion de l'eau … En leur sein, elles ont également des entités spécialisées (Comité commercialisation, centre de collecte, …) prises en charge selon le type de fonction à prendre en charge de manière complémentaire du niveau du groupement de base, au niveau de la structure faîtière.

HUBERT CATHALA (APDRA-F)

## Expérience de l'IREDEC sur l'appui aux organisations paysannes, en milieu urbain et en milieu rural

*Se grouper ou s'organiser dans le but d'atteindre un objectif commun est un moyen qui peut alléger la tâche autour d'un secteur d'activité. Toutefois, préparer les papiers administratifs adéquats est une tâche difficile. Monsieur RANDRIAMIFIDY Lucien, un responsable du département urbain de l'IREDEC, nous éclaire sur les appuis apportés par cette institution dans l'accompagnement des groupements, à travers les expériences de l'IREDEC.*

### *Triple objectif de base*

Les objectifs à atteindre dans le travail avec les associations sont au nombre de trois. Ils sont basés sur trois principes d'action forts de l'IREDEC.

- Travailler de préférence dans la **région du Vakinankaratra**. Les associations du Vakinankaratra se différencient par le fait qu'elles ont franchi plus d'étapes que les associations des autres provinces. Il est donc plus facile pour l'IREDEC de travailler avec des associations ayant une structure déjà en place, même si elle est encore officieuse, et où la répartition des tâches entre les membres est déjà claire : qui est le président ?, qui est le trésorier ?
- Travailler **directement avec les associations** est une méthode de travail efficace dans le Vakinankaratra, d'après l'expérience de l'IREDEC.
- **Suivre la politique nationale** actuelle par rapport au développement local. C'est le principe le plus important. L'État souhaite travailler uniquement avec les associations déjà mises en place légalement car il est alors plus facile de les appuyer. De plus, c'est une forme de reconnaissance de l'État envers les paysans. Ainsi, la politique actuelle des partenaires financiers priorise les partenariats avec des associations formelles. Par conséquent, le contexte du milieu associatif malgache évolue, ainsi que l'approche des organismes de développement intervenant à Madagascar.

### *Les appuis fondamentaux*

L'IREDEC n'a pas pour vocation d'apporter directement une aide financière. Elle met en relation les associations qui le souhaitent avec les institutions financières existantes type CECAM, ADEFI, etc.

Le travail de l'IREDEC sur les associations tourne autour de trois types d'activités générales :

**L'appui technique** est réalisé en fonction des besoins et des objectifs définis par les associations. L'IREDEC peut apporter un *appui conseil.* Ceci est valable que ce soit dans l'agriculture, l'élevage ou l'artisanat car ils sont confrontés à des problèmes similaires. L'IREDEC leur apporte des conseils à travers des entretiens, des réunions fréquentes, de la documentation, des échanges ou des supports visuels (schémas, images…).

Une autre forme d'appui technique : l'organisation de formation en fonction du secteur d'activité de l'association. Les formations sont réalisées soit, par les techniciens de l'IREDEC (depuis 15 ans), comme par exemple pour les campagnes de vaccination des zébus et le SRI (système de riziculture intensif) ou encore d'autres cultures. Soit par l'intervention d'autres opérateurs si le secteur n'entre pas dans les compétences de L' IREDEC, comme le centre FAFIALA, les services techniques de l'État, le CAF, le CITE, le PSA, comme par exemple pour l'apiculture et la sériciculture.

**L'appui organisationnel** consiste à aider, accompagner, conseiller et professionnaliser l'association sur son organisation interne (part de responsabilité de chacun, engagement, règlement intérieur, discipline…).

***L'appui institutionnel***

Quels papiers sont nécessaires? A quel bureau administratif s'adresser? Qui demander ? Quels sont les coûts ? Quand seront disponibles les papiers? Ces questions sont généralement posées par les groupements. Connaître les procédures de formalisation est très difficile voire impossible pour la majorité des associations qui n'ont pas l'habitude de fréquenter les bureaux. C'est pourquoi l'IREDEC a travaillé sur ce thème. A titre d'exemple, entre 1995 et 2000, l'IREDEC a appuyé 17 associations en milieu urbain pour leur formalisation. Ce travail a été mené conjointement avec des partenaires tels que la Commune Urbaine d'Antsirabe, la Direction Générale de l'Artisanat, la MPE, le CITE, etc.

L'approche adoptée par l'IREDEC est l'approche participative basée sur des échanges fréquents sur l'identification des problèmes, les causes et effets et les propositions de solutions avec les concernés.

***Exemples réussis***

- Organisation du marché de l'oignon dans la région de Mahajanga, en 2001.
- Recherche de débouchés pour les marchés de la pomme de terre, de la pêche dans la région Est d'Antsirabe avec le CITE. Cela a donné naissance à une coopérative appelée FRULECVA (Fruits et Légumes du Vakinankaratra), en 1999.
- Établissement d'une association de production d'huiles essentielles appelée " GROUPROHEVA " basée dans le Vakinankaratra mais dont l'initiative vient des paysans de Betafo, en 1999.
- Appui à la constitution d'" AFG " (Antsirabe Foie Gras), qui s'est transformée en coopérative (" KOFIMIV " Kaoperativan'ny Fiompiana Mivoatra) composée de 23 membres. Elle écoule aujourd'hui ses produits dans les hôtels et restaurants d'Antsirabe, dans les grandes surfaces de Tana, et dans d'autres provinces de Madagascar (Tuléar et Morondava), en 1996.
- Sur la pisciculture, l'IREDEC a mené une étude en 2003 dans la région du Vakinankaratra où il a pu inventorier quelques associations de pisciculteurs Producteurs Privés Artisanaux d'alevins (PPA).

## Extrait des résultats de l'étude menée par l'IREDEC intitulée « Analyse du paysage socio-organisationnel des (rizi) pisciculteurs dans la région du Vakinankaratra »

### LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES (RIZI)PISCICOLES

L'étude est effectuée au sein des communes suivantes: Antsirabe I et II, Antanifotsy, Betafo, Faratsiho.

Sur les 24 groupements étudiés :

- 15 sont formalisés soit au niveau de l'administration Centrale, soit au niveau des Communes. La majorité de ces groupements sont formalisés que depuis deux ans dans le but de solliciter un financement auprès du PSDR bien qu'ils existent déjà depuis 4 ou 5 ans.
- 2 des groupements sont formels et sous la tutelle d'ONGs. Normalement, ces deux associations devraient être les plus performantes, mais la capacité de l'ONG qui a accompagné ces groupements était insuffisante (par exemple : l'inexistence d'un Conseil d'Administration au niveau du groupement, instaurer chez les groupements un esprit de dépendance envers les ONG dans l'orientation des projets à faire).
- 6 groupements sont informels dont la capacité d'entreprendre et de négociation sont encore à renforcer.
- 1 groupement en inactivité pour cause de frictions internes, situations habituelles aux groupements sans partenaires ou organisme de tutelle sérieux.

La grande majorité (98%) des membres des organisations paysannes visitées sait lire et écrire. Une

organisation paysanne est formée au moins de 15 personnes (13 hommes et 2 femmes) dont les âges varient de 18 à 60 ans.
Généralement, les associations professionnelles agricoles malgaches adoptent un fonctionnement souple où prime la solidarité, le droit d'aînesse et l'entraide. Le rôle de chaque membre est bien défini dans les statuts mais en réalité, une Organisation Paysanne adopte une vie associative et participative où il y a toujours une concertation régulière entre les membres.

**ORGANISATIONS PAYSANNES À ACTIVITÉ PISCICOLE SECONDAIRE**

Pour l'ensemble des organisations paysannes étudiées, la (rizi)pisciculture n'a jamais été une activité principale, elle vient en troisième place derrière l'agriculture et l'élevage qui sont les activités traditionnelles pour la région du Vakinankaratra. Il est à noter que cette activité piscicole ne peut être faite que d'une façon périodique de novembre à mai.
Toutefois, en ce qui concerne la (rizi)pisciculture, on peut quand même différencier des sous activités.

| ACTIVITES | Associations |
|---|---|
| Production individuelle d'alevins | 09 |
| Production collective d'alevins | 04 |
| Rizipisciculture individuelle | 23 |
| Rizipisciculture collective | 00 |
| Pisciculture individuelle en étang | 09 |
| Pisciculture collective en étang | 02 |
| Pisciculture individuelle en lac | 00 |
| Pisciculture collective en lac | 01 |

D'après ce tableau, 13 associations font de la production d'alevins et approvisionnent l'ensemble des organisations paysannes étudiées.
Sur les 23 organisations paysannes, tous les membres sans exception font de la rizipisciculture de façon individuelle, alors que l'organisation paysanne elle-même ne la fait pas en son nom.
La pisciculture en étang ou en lac est rare et se fait de façon collective individuelle.

**ORGANISATIONS À STRUCTURE SIMILAIRE**

La totalité des groupements étudiés (24/24) adopte le cadre juridique d'une association régie par l'Ordonnance 60-133 du 30/10/60, formelle ou non. Normalement, il doit y avoir une Assemblée Générale, qui est l'instance suprême de prise de décision, un Bureau Exécutif qui est l'organe exécutif généralement composé de plusieurs membres et des commissions techniques ponctuelles.

*Quand l'association traverse des périodes difficiles (une non maîtrise de l'eau, un problème d'alimentation des poissons, un conflit entre les membres…), le président convoque les membres pour une Assemblée Générale Extraordinaire. La résolution des problèmes se fait d'abord à l'amiable (selon les traditions malgaches), sinon ce n'est qu'en cas grave et sans décision de l'AG que le Bureau décide (exemple : la révocation d'un membre).*

Dans la réalité, seuls trois (3) associations respectent ce schéma : Koloharena Ezaka (Faratsiho), Tamia (Antsirabe I) et Aina (Antanifotsy).
Les groupements n'utilisent jamais du personnel salarié, car la majorité des groupements n'a pas de ressources financières régulières. Leur capacité de négociation et d'entreprendre est encore faible et la place de l'entraide est encore dominante dans la vie de l'association.

**LA VIE QUOTIDIENNE DES ORGANISATIONS PAYSANNES**

*Quand arrive le moment de la moisson, le propriétaire de la rizière appelle la grande famille et les voisins pour faire le travail ensemble. C'est le moment aussi de reprendre les poissons élevés dans la rizière 05 mois auparavant. Les poissons récoltés sont consommés par les travailleurs et le reste est partagé à la famille. Le reste, s'il y en a, est vendu.*
*Cet aspect (liaison poisson-riz) est très important dans la culture de la population malgache, notamment dans le Vakinankaratra.*

L'Assemblée Générale d'une association est au sommet des instances pour les prises de décisions. Elle se réunit normalement deux fois par an en Assemblée Générale Ordinaire vers le mois de janvier pour l'élaboration d'un Plan d'Actions, et au mois d'août pour l'évaluation des actions réalisées.
Concrètement, peu d'associations respectent cela. Le pouvoir est entre les mains du président, qui est à la fois le producteur d'alevins. Les autres membres ne sont que des simples assistants. Si un problème grave se produit, il y a quelques fois des Assemblées Générales Extraordinaires pour trouver des solu-

tions, mais c'est toujours le président qui les provoque.

Le Bureau Exécutif est normalement la structure qui met en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Dans les groupements étudiés, on ne voit pas trop ce rôle. C'est la totalité des membres de l'association qui réalise les activités souvent non planifiées (inexistence de plan de travail annuel).

Seules deux associations (Tantsaha Mivondrona – Faratsiho et TAMIA – Antsirabe I) misent sur la pratique des organes techniques dont Tantsaha Mivondrona pour l'achat des intrants (provende) et TAMIA pour l'écoulement des produits et les contacts avec les autres acteurs.

Les associations n'ont ni livre ni compte bien établi, sauf celles qui ont pu bénéficier d'un financement PSDR. Par conséquent, il est difficile de mesurer les atouts financiers pour réaliser et reproduire l'activité. C'est une des raisons pour lesquelles chaque groupement essaye de limiter les risques et les charges au minimum (paiement différé des alevins, utilisation de la main d'œuvre). Seules deux associations ont pris l'initiative d'emprunter et ont respecté les échéances de remboursement.

L'association vit comme une grande famille. Les conflits se règlent à l'amiable, les statuts et règlements intérieurs ne sont élaborés que pour formaliser l'association en vue d'éventuels partenariats et certains membres ignorent la raison même d'être de leurs associations.

Un cumul de fonction se fait au niveau du Président de l'association qui est l'administrateur de l'association, son représentant et son conseiller technique. Une répartition des tâches bien définie n'est pas encore visible. Cela reflète l'insuffisance ou l'inexistence même d'un accompagnement de proximité (organismes d'appui, services techniques…) et le manque de maturité au niveau de chaque association (organisation interne, application des statuts et discipline…).

Plusieurs associations étudiées possèdent des statuts et règlements intérieurs formalisés. Ils ont été élaborés, soit par l'inspiration des statuts types confectionnés par l'administration ou par l'aide du vulgarisateur. Ce dernier ne se contente pas d'un appui conseil, il joue aussi un rôle de facilitateur. Cette présence du vulgarisateur est très importante pour les associations des (rizi)pisciculteurs.

Une réunion annuelle est systématiquement effectuée entre les membres des associations et les chefs de brigade des pêches de la zone du Vakinankaratra. Ces réunions font l'objet d'échanges.

*Association Tamia confectionnant un kakaban, Andranobe– Antsirabe I*

(expériences, actualités, marchés, etc.). Par exemple, l'association d'Andranobe dans Antsirabe I a pu obtenir de l'État des alevins vers le début de cette année 2004 au cours de la réunion générale.

## Les organisations paysannes piscicoles du Vakinankaratra : un regard extérieur

Il existe une **multitude d'OP éparpillées**, peu organisées et qui n'entretiennent que peu de relations avec l'administration ou d'autre OP.

Bien qu'elle soit souvent citée comme l'un des objectifs de l'association, la **(rizi)pisciculture n'est généralement qu'une activité secondaire** pour les organisations paysannes qui maîtrisent peu les techniques (maîtrise de l'eau, alimentation de poissons…) et travaillent en tâtonnant.

De nombreuses associations paysannes se **créent de manière opportuniste** pour capter des "projets", des formations, etc. Elles ne se fondent, a priori, pas sur une base territoriale ou familiale. Elle ont des objectifs globaux de bien être, n'ont pas de stratégie définie et sont prêtes à toucher à tout. Certains membres ignorent même la raison d'être officiel de leur association.

La **majorité des OP** sont formelles et **possèdent donc des statuts et un règlement intérieur formalisé**. Toutefois, ces derniers sont souvent inspirés des statuts types confectionnés par l'administration ou établis avec l'aide d'un "vulgarisateur". **Ils ne l'appliquent que très rarement** et par nécessité. L'OP vit comme une grande famille; elle regroupe des gens qui se connaissent. Il en résulte une association participative, amicale à la discipline flexible, qui règle les conflits à l'amiable et prône le « fihavanana malaga-

sy » (solidarité), le droit d'aînesse et l'entraide. Il résulte de ceci que la formalisation d'une OP à travers des statuts et un règlement intérieur n'a que peu de relation avec la qualité des prestations qu'elle offre à ses adhérents.

Un fait significatif est **l'émergence d'OP demandeuses de financement** (pour l'achat d'alevins, l'aménagement d'étangs ou l'achat des intrants nécessaires à la production) par le biais du PSDR qui ne travaille qu'avec des associations formelles. De nombreuses organisations (62%) se formalisent dans le but de solliciter un financement du PSDR. D'ailleurs, seules les associations qui ont bénéficié d'un financement PSDR ont un livre de compte bien établi.

Dans une OP piscicole, **le pilier de l'association est le producteur d'alevins** (souvent le président et administrateur de l'association), les autres membres gravitent autour de lui et en dépendent techniquement. Le producteur d'alevins assure leur ravitaillement en alevins et le suivi technique (appui conseil de proximité). Il monopolise les techniques d'élevage d'alevins sans partager son savoir-faire technique. C'est également lui qui assure les relations avec l'extérieur. Le PPA est invariablement le plus grand bénéficiaire d'une association de pisciculteurs car elle assure un débouchés pour sa production lucrative d'alevins.

Une **OP piscicole n'implique généralement pas une pisciculture commune**; l'activité commune se limite souvent à l'approvisionnement en alevins. Le système d'approvisionnement permet parfois d'obtenir des facilités de paiement sur les alevins (baisse du prix de 250 à 200 Fmg par exemple ou délais de paiement jusqu'après la période de soudure). Parfois, l'association assure ou facilite les relations avec les services techniques de la pêche, et les relations avec d'autres organismes d'appui susceptibles d'apporter quelque chose pour elle. Sur le plan technique, elle dispense parfois des formations à ses membres par le biais du vulgarisateur ou du PPA. Ceci dit, il n'y a pas d'investissement commun ou de caisse gérée de façon mutualiste.

**Dans certaines OP, on note l'appui régulier d'un vulgarisateur** (Brigade de la pêche) qui assiste les membres et maintient souvent une relation de confiance avec le producteur d'alevins. Même si les vulgarisateurs n'ont pas de moyens, les membres de l'OP peuvent assurer leur déplacement vers les sites.

Souvent, elles se construisent autour d'un **facteur de production commun** (généralement un morceau de terre) que l'un des membres initiateur et leader de l'association a prêté ou donné. Les logiques qui régissent ces prêts ou dons peuvent être la volonté du donateur d'asseoir son emprise sur une terre litigieuse en y pratiquant de gros aménagement, le prestige social et des reconnaissances diffuses ou la limitation des risques de vols.

De **nombreuses associations font tourner une « banque de riz »** : les membres apportent initialement une quantité de riz qui peut ensuite être prêter à crédit (20% en nature : 12 kg de riz rendu pour 10 prêté). Le taux de crédit monétaire est de 30%.

De manière générale, bien que beaucoup d'organisations paysannes se soient créées à Madagascar depuis une vingtaine d'années, force est de constater que **les espoirs que l'on avait fondé autour d'elles n'ont que partiellement été atteints**. Les Organisations Professionnelles et Paysannes sont souvent la condition et le résultat des méthodes d'intervention des structures d'appui. L'objectif implicite des OP est principalement de capter des fonds et de développer des partenariats, dès lors il n'est pas surprenant, lorsque ces objectifs sont atteints, de voir leurs membres réinvestir leurs logiques individuelles initiales.

L'héritage de cette histoire chaotique est que, **globalement, les producteurs ne croient plus aux OP**. A un niveau général, une remise en confiance est nécessaire. Elle passe par plus de transparence, une meilleure circulation de l'information et un renforcement de la vie démocratique au sein des OP. **Il convient d'être clair sur la nature et la pertinence du lien commun qui unit les membres et travailler avec eux en privilégiant les techniques d'animation** au détriment de la recherche systématique d'une formalisation préalable.

HUBERT CATHALA (APDRA-F)

## NDLR

Après une longue expérience dans l'appui aux organisations professionnelles en Afrique et en Amérique du Sud, Hubert a pu, dans le cadre de l'APDRA-F, rencontrer des responsables paysans d'OP à Madagascar à l'occasion de sa première mission. Il s'est aussi appuyé sur l'étude sur les organisations paysannes piscicoles menée par l'IREDEC pour tirer ses premières conclusions. Nous renouvelons nos remerciements à toutes les personnes qui ont répondu à nos questions lors de son passage.

Bien évidemment, cette première analyse est forcément partielle et ne demande qu'a être discutée. Aussi, nous invitons les (rizi)pisciculteurs à s'exprimer sur son contenu.

## EVALUATION DES EXPERIENCES ET DES ACQUIS - FAO/MAEP

*La Direction Ministérielle de la pêche et des ressources halieutiques en compagnie de la FAO, ont organisé un atelier régional d'évaluation sur le thème " Formulation d'une stratégie pour la valorisation des acquis du sous secteur de l'aquaculture - Généralités et atouts ". Cet atelier s'est tenu au Centre d'Appui et de Formation d'Antsirabe le 27, 28 et 29 septembre dernier. Il était question de réfléchir sur les contraintes liées à la pisciculture de la carpe (grossissement et production d'alevins), et d'identifier des solutions pour augmenter le revenu piscicole des producteurs.*

L'atelier a rencontré la participation des représentants du ministère, des représentants de la FAO, des représentants dans les services régionaux Antsirabe- Amoron'i Mania et de Tananarive, des PPA (Producteurs Privés Artisanaux d'alevins) des communes environnantes le Vakinankaratra dont Antsirabe, Antanifotsy, Antanambao, Ambatolampy, Amoron'i Mania, Alakamisy Ambohijato, Ambositra, Ankerana, Faratsiho, Betafo, Fandriana. Des grossisseurs étaient également présents. Et CECAM, un organisme de crédit.

Des besoins ont été identifiés à travers la participation effective de l'assistance dont les plus répétés constituent le manque de formation et le besoin de financement. Face aux attentes des PPA, la FAO conseille de ne pas chercher d'autres formations tant qu'on n'a pas encore fini d'épuiser et de maîtriser les techniques de production et d'élevage. Toutefois, une discussion périodique doit s'imposer entre le Ministère et les pisciculteurs afin de bien élaborer une stratégie pour la durabilité et la pérennisation des acquis tout en permettant d'augmenter la production et d'acquérir au fur et à mesure un esprit d'indépendance.

Un sujet mentionné au cours de l'atelier concerne la vulgarisation, notamment destiné aux nouveaux PPA. On s'est interrogé sur leur capacité de vulgarisation: est ce à eux de l'assurer auprès des grossisseurs ? n'est ce pas trop lourd pour les PPA de faire la tâche de l'administration, au niveau de la qualité technique et du temps d'occupation?

Les anciens PPA ont répondu fort qu'ils maîtrisent bien la situation dans leurs zones respectives. Les nouveaux PPA, par contre, n'osent pas trop parler de ce sujet. Leur silence semble interpréter la justesse de ces remarques. La discussion s'est réorientée vers le besoin d'équipement comme la bicyclette pour étoffer le problème de vulgarisation et de suivi des (rizi)pisciculteurs vulgarisés. Et sur la technique, des séances biannuelles de recyclage sur terrain sont envisagées entre les PPA et le ministère. L'une, avant la période de reproduction, et l'autre, après la saison piscicole. Cette perspective de rassemblement aura pour but d'échanger les expériences. Cela s'ajoute aux réunions annuelles des représentants des PPA, réunions organisées par eux - même dans le Vakinankaratra depuis des années.

PPA à la pêche de géniteurs dans un étang communautaire à Andranobe - Antsirabe

Par ailleurs, les PPA présents ont confié le besoin de financement et ont requis des appuis logistiques de l'État. De l'autre côté, le ministère et la FAO les ont encouragés à ne pas considérer ni la FAO ni l'État comme un fond de crédit semblable au CECAM ou ADEFI, qui eux, peuvent le faire avec certaines garanties. Dès lors, il faut prendre l'État comme un partenaire et non pas comme un simple parent, et se partager les tâches.

Suite aux résultats des séries d'évaluations effectuées, un atelier de proposition de stratégies organisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et la FAO, devrait avoir lieu en mars 2005.

*NDLR*

En ce qui concerne les formations sur les techniques existantes, nous pensons qu'il est dommage de figer dans le temps des choix techniques. Depuis la fin des projets FAO, beaucoup de paysans (rizi)pisciculteurs ayant eu accès à ces formations et à l'appui de l'administration ont eu l'occasion de tester ces techniques, de les améliorer, voire d'en trouver d'autres plus adaptées. Même des rizipisciculteurs n'ayant jamais reçu d'appui ont inventé des techniques qui

n'ont plus rien de " traditionnelles ". Il convient de porter une attention particulière à ces innovations, même si elles ne sont pas toutes bonnes. Elles peuvent contribuer en partie à améliorer les techniques initiales dans le but d'être toujours plus adaptées aux contraintes paysannes qui échappent souvent aux techniciens. A terme, ce travail pourrait même aboutir à de nouveaux contenus de formation. C'est pour cela que nous nous interrogeons, à travers la voix des (rizi)pisciculteurs, sur les innovations paysannes spontanées. Nous souhaiterions pouvoir exposer cette idée à l'occasion de l'atelier de mars 2005 organisé par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques et la FAO.

Pour l'APDRA-F, Frédéric Sanchez

**LA PISCICULTURE A LA UNE DE FIER-MADA**

*Plusieurs rizipisciculteurs de Manandona, de Vinaninony et de Betafo réclament d'autres espaces à exploiter pour le riz et le poisson. Ce problème d'espace se pose dès la reproduction, le grossissement et surtout le stockage. Certains rizipisciculteurs ont le moyen d'acheter, mais les terrains achetés sont-ils reconnus par la législation foncière actuelle ? Le directeur de VFTV nous apporte ici quelques éclaircissements.*

VFTV est un organisme d'appui qui travaille avec les Organisations Paysannes malgaches, dont les OP piscicoles, dans la demande d'autres parcelles à exploiter et, dans le cas où les paysans rencontrent des difficultés sur le foncier, le VFTV les aide à constituer leur dossier sur l'appropriation foncière. Il appuie 197 associations paysannes regroupant 12000 paysans. Son rôle majeur est de faciliter les démarches d'appropriation foncière et de renforcer leurs capacités techniques de production et de gestion.

Selon Herizo RAKOTONDRABE, Directeur de VFTV (Vovonan'ny Fikambanan'ny Tantsaha eto Vakinankaratra), les organisateurs de la FIER-Mada ont donné à cette manifestation un thème particulier intitulé « L'élevage et la pêche: filières porteuses ». La foire a distingué spécialement la (rizi) pisciculture car justement, un concours sur le meilleur produit est organisé parmi les stands participants dans ce secteur. Ce qui laisse comprendre que l'État, avec le secteur privé, est convaincu quant à la nécessité de développer la pisciculture en général, en animant directement les organisations paysannes. Ces types d'encouragement doivent être organisés annuellement, jusque dans les régions et les Communes rurales où se situent les paysans producteurs, mais pas seulement au niveau de telles manifestations économiques. Ce genre de concours devrait être organisé dans les zones productrices, pour concrétiser la stratégie de développement initiée par la politique actuelle ( 3P: partenariat public privé).

**VITRINE DU VAKINANKARATRA**

La foire régionale " Vitrine du Vakinankaratra " organisée par le FIOVA (FIvondronan'ny Orin'asan'ny VAkinankaratra) ou groupement des sociétés du Vakinankaratra s'est déroulée du 1er au 3 octobre dernier à Antsirabe. La foire a été un centre de rencontre des différents partenaires sur trois secteurs : la production, la transformation et la commercialisation.

Les conversations et les échanges entre les visiteurs, les représentants des organismes et des institutions ont enrichi les trois journées.

L'IREDEC aussi y a participé. Notre objectif était de présenter et d'expliquer aux autorités et aux visiteurs nos activités.

Pour le nouveau projet APDRA-F sur les innovations (rizi)piscicoles, des pisciculteurs de la région ont été très intéressés par le principe du projet à travers leurs interrogations.

**FORUM NATIONAL DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT**

Le forum national de l'élevage à cycle court, qui s'est déroulé à la Résidence Ankerana - Antananarivo du 17 au 19 novembre 2004, a vu la participation d'une commission pisciculture. Celle-ci était composée de représentants de diverses structures, dont des OP piscicoles, des organismes de financement (BOA, CECAM), des projets de développement (PSSA, APDRA-F), et des responsables de diverses Régions. La discussion était axée sur la définition de stratégies pour atteindre les objectifs de la politique piscicole nationale, à savoir le développement durable et soutenu de l'activité piscicole, la promotion de l'aquaculture commerciale durable, et la mise en place des cadres politiques adaptés.

Les travaux de commission ont abouti à la définition de 5 axes stratégiques : favoriser les échanges productifs entre les différents acteurs de la filière et leur accès aux connaissances piscicoles; améliorer la productivité des systèmes piscicoles, notamment par la diversification et l'optimisation des référentiels techniques et l'amélioration des cheptels de géniteurs de carpe et de tilapia; favoriser le financement de l'activité piscicole, par la recherche de nouveaux mécanismes de financement adaptés; appuyer la structuration de la filière; tenir compte de la dimension écologique de la pisciculture dans la conception de projets d'élevage ou d'importation d'espèces.

## LETTRES DES PISCICULTEURS

*RAZANADRASOA Vololonoro, Mahazina Vakinifasina- Betafo*

« Je trouve que le journal est très instructif. « LA VOIX DES (RIZI)PISCICULTEURS » nous apporte des éclaircissements sur la rizipisciculture. Il contient des notes plus explicites qui nous sont restés inconnues dans le passé. Nous souhaitons que le journal continue à nous apprendre davantage.»

*RALISON Lucie Sabine, Miandrarivo- Betafo*

« Avant, personne n'est arrivée jusque chez nous dans la brousse venir recueillir nos voix comme vous le faites maintenant. A présent, nous sentons qu'il y a vraiment une forme d'encouragement des paysans à produire. L'existence de ce journal témoigne de votre initiative à nous dynamiser dans la rizipisciculture. Le contenu de « LA VOIX DES (RIZI) PISCICULTEURS » est si riche que désormais, nous avons de quoi compléter ce que nous savons à propos de cet élevage. »

*RAKOTONDRAVONY Edmond, Lohatanimena, Vakinifasina- Betafo*

Je trouve que « LA VOIX DES (RIZI) PISCICULTEURS » est un journal éducatif car il m'habitue à être plus observateur dans ce type d'élevage. Prenons l'exemple de l'azolla mentionné dans le journal. J'ai remarqué, après la lecture, que les alevins cherchent effectivement, vers midi, un endroit plus frais dans l'eau où s'abriter, car la température de l'eau monte. Alors le fait de compartimenter l'espace recouvert par l'azolla permet aux poissons d'avoir cette possibilité quand il fait trop chaud. »

*RANAIVO, Miandrarivo- Betafo*

« Votre initiative de concevoir « LA VOIX DES (RIZI)PISCICULTEURS » me ravit car non seulement il nous permet de faire des échanges avec d'autres paysans mais aussi, nous sommes convaincus que les autorités et responsables écoutent nos voix grâce à ce journal. Nous souhaitons que le journal continue. Ainsi, il pourra accomplir sa tâche en entier mais pas seulement à moitié.

Malgré l'existence des gens qui n'apprécient pas trop l'objectif du journal qui est de permettre les échanges d'expériences entre les paysans, nous vous demandons de poursuivre courageusement ce que vous avez commencé, notamment le journal, et de persévérer ensemble, même s'il ne reste que deux ou trois paysans très intéressés. »

*RAJERISON, Miandrarivo- Betafo*

« Le journal LVDR est un grand avantage pour les paysans car il ne circule pas uniquement dans la zone de Betafo mais touche aussi d'autres communes de Vakinankaratra, et même Manjakandriana. Cela suppose que d'autres paysans sont écoutés grâce à ce journal. Ici, nous remercions déjà l'État, qui fait partie des destinataires du journal, car nous savons que des actions de redynamisation de la pisciculture commencent à exister, et nous espérons que cela arrive jusque chez nous. »

*RAKOTONDRANAIVO Benjamina, chef de fokontany Mahazina- Vakinifasina- Betafo*

Parmi les paysans enquêtés, certains n'ont pas été cités dans le journal (leurs témoignages et leurs noms) et ils se posent des questions.

Les alevins produits mesurent pour le moment 3 cm de long. Nous attendons les informations circulées dans le journal sur les marchés extérieurs à Betafo, où nous pourrions écouler nos produits.

Nous demandons à l'État et les autorités compétentes de voir de près les producteurs d'alevins sur le crédit qu'on peut accorder aux paysans producteurs, l'appui sur les outils piscicoles, la recherche des débouchés à part Betafo, le partenariat avec les différentes Organisations Non Gouvernementales sur l'écoulement des produits.

Nous n'avons que peu d'argent pour pouvoir produire assez. Les géniteurs sont insuffisants et les alevins produits sont presque tous vendus. Il n'y a pas assez de stock de poissons pour renouveler les géniteurs pour la prochaine saison piscicole.

La rizipisciculture exige une surveillance fréquente des poissons et de l'eau car les poissons attirent beaucoup d'ennemis, à priori l'homme.

Voici quelques questions auxquelles nous vous prions de répondre.

- Quels sont les avantages des journalistes de LVDR sur les rizipisciculteurs ?
- Quels sont les étapes suivantes si les alevins sont écoulés ?
- Que peuvent-ils nous apporter les étrangers qui sont venus chez nous, et quelles sont leurs réactions (APDRA-F) sans voir sur terrain les réalités de reproduction des poissons ?
- Vous, les journalistes de LVDR ne peuvent-ils pas discuter directement avec le ministre de l'agri-

culture, de l'élevage et de la pêche, sur le problème réel des paysans (rizi)pisciculteurs ?

Enfin, nous reconnaissons que le travail de journalisme n'est pas du tout facile, alors nous vous souhaitons d'avoir toujours la santé pour que vous trouviez le succès dans votre travail. Et que notre demande soit écoutée par les responsables.

Aussi, nous vous invitons à venir chez nous paysans les mois de décembre, janvier et février pour vous puissiez constater de visu les quantité d'alevins sur le marché pour que les collecteurs d'Antsirabe viennent contacter le journal et savoir où prendre nos produits à Betafo.

Enfin, nous reconnaissons que le travail de journalisme n'est pas du tout facile, alors nous vous souhaitons d'avoir toujours la santé pour que vous trouviez le succès dans votre travail. Et que notre demande soit écoutée par les responsables.

Aussi, nous vous invitons à venir chez nous les paysans les mois de décembre, janvier et février pour que vous puissiez constater de visu les quantités d'alevins sur le marché pour que les collecteurs d'Antsirabe viennent contacter le journal et savoir où prendre nos produits à Betafo.

21 octobre 2004

**REPONSE DU JOURNAL**

Nous *remercions Mr RAKOTONDRANAIVO pour sa lettre, son témoignage et ses critiques.*

*Le témoignage sur la maladie des alevins et leur mortalité de Mr Salomon n'a pas été publié dans le premier numéro car il traitait seulement d'innovations. Nous nous en excusons. Sur vos conseils, nous publierons désormais ce genre de témoignage dans la boite aux lettres.*

*Les premiers stagiaires de l'ESSA n'ont pas pu faire leurs stages pour des raisons de changement de programme de dernière minute de l'école. Nous les avons remplacé par des stagiaires d'une autre école pour travailler sur la commercialisation à votre demande. Les informations issues de cette étude seront diffusées lors d'une réunion. Nous vous contacterons pour l'organiser. Ensuite, elles seront reprises dans le prochain numéro.*

*Sur les avantages des journalistes sur les (rizi) pisciculteurs. Suite aux enquêtes effectuées en 2003, l'équipe de la VDRP s'est rendue compte que les (rizi)pisciculteurs de Betafo étaient très innovants et que leur travail et leurs techniques n'étaient pas assez connus ni reconnus. C'est pourquoi nous avons crée la VDRP avec leur accord en demandant de l'argent au CCFD. Par la suite, nous avons étendu la participation à l'ensemble des paysans des Hauts Plateaux dans les limites de nos moyens. Nous acceptons les critiques car tous projet qui débute a du mal à s'organiser. Les métiers de journaliste et de rizipisciculteurs sont très différents et doivent être complémentaires. Cela veut dire que nous arrêterons le journal le jour où les (rizi)pisciculteurs ne voudront plus y participer.*

*Sur les étapes suivantes à l'écoulement des alevins. Il y a deux actions biens différentes :*

*le journal qui permet d'échanger,*

*les petits projets comme la commercialisation que l'on met en place en fonction des demandes des groupes de (rizi)pisciculteurs et des financements que l'on peut trouver, ce qui n'est pas du tout facile.*

*Sur les étrangers de l'APDRA-F. Les étrangers de l'APDRA-F ont travaillé longtemps (15 ans) avec les paysans africains (plus de 400). Même si il y a des différences, les paysans ont souvent les mêmes problèmes. Comme les étrangers ne peuvent pas venir souvent car ils sont loin et très occupés, c'est pour ça qu'ils envoient des stagiaires et qu'ils s'associent à des structures malgaches pour connaître les problèmes. Ensuite, ils essayent de mobiliser des moyens et des compétences du nord et du sud pour répondre aux problèmes. Les étrangers n'ont pas toutes les solutions, ils veulent juste participer et faire partager leur expérience des pisciculteurs africains.*

*Sur la discussion directe des journalistes de VDRP avec le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le rôle d'un journaliste n'est pas de représenter un groupe de pisciculteur. Il doit rester neutre car tout le monde contribue au développement. Son rôle est de faire circuler l'information et de favoriser la discussion entre les différents interlocuteurs. Le Ministère est un destinataire de la VDRP. Vous pouvez donc utiliser le journal pour vous adresser à lui.*

*Sur la mise en relation entre les collecteurs de Betafo et les producteurs d'alevins, la rédaction peut diffuser toutes les informations. Le problème, c'est que le journal ne paraît pas assez souvent pour le moment pour diffuser à temps ce genre d'informations. Par contre, l'équipe APDRA-F / IREDEC, dans le cadre du projet sur la commercialisation peut aider les pisciculteurs à s'organiser pour faire ce travail.*

*Nous remercions encore Mr RAKOTONDRANAIVO pour son courrier et pour ses encouragements.*

*La rédaction*